

Indiscrets

Parc des calanques : un projet stérile...

Passés maîtres dans l'art de décortiquer dans leurs moindres détails les versions successives de la charte du futur parc national des calanques, les opposants au projet sont récemment tombés sur une perle. Selon eux, en effet, la version 2 du texte qui sera dévoilée officiellement le 11 février, exigerait que pour préserver l'équilibre de cet espace naturel et notamment protéger sa faune sauvage de toute interaction extérieure, les habitants des maisons situées dans le cœur de parc fassent stériliser leurs chats. Une éventualité confirmée par le Groupement d'intérêt public (GIP) qui pilote le processus de création du parc, estimant que la présence de nombreux chiens et chats pose un réel problème. Mais le GIP souligne aussi qu'aucune décision définitive n'est encore prise sur ce point, comme sur tous les autres, et que la concertation va donc se poursuivre avec les associations et les riverains concernés.

Les loups éviteront-ils le coup de... bar ?

Souhaitant à la fois dénoncer "*le laxisme et l'indolence des pouvoirs publics*" et anticiper la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre du Grenelle de la Mer, la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) vient de demander à l'ensemble de ses adhérents de respecter un repos biologique concernant le loup (ou bar).

Concrètement, elle leur conseille de ne plus pêcher cette espèce entre le 1er février et le 15 mars 2011. La FNPPSF demande également aux consommateurs de s'abstenir d'acheter ce poisson durant la période concernée afin de pas entretenir la demande, saluant au passage l'initiative de quelques grandes enseignes de ne plus commercialiser de loup jusqu'au 16 mars.

La trop longue escale de "Senso One"

Amarrée depuis le mois de novembre 2010 au quai d'Honneur, l'extraordinaire goélette *Senso One* a connu un hiver difficile, frappée notamment par une saisie conservatoire qui l'a immobilisée plus longtemps que prévu dans le Vieux Port. Une escale qui selon nos estimations aura coûté plus de 17 000 euros au nouveau propriétaire de bateau.

Selon le capitaine de *Senso One*, la puissante goélette devrait cependant bientôt quitter la cité phocéenne pour subir un important carénage. Des appels d'offres ont d'ailleurs été lancés et plusieurs entreprises seraient sur les rangs, à La Ciotat mais également à Gênes et à Barcelone.

Le bateau pourra alors repartir à la conquête de nouveaux records transocéaniques ; records pour lesquels il avait été spécialement conçu et mis à l'eau en 2003, sous le nom de *Mari-Cha IV*. Long de 45 mètres et large de 9,50 m, ce voilier "tout carbone" dispose de deux mâts identiques de

45 mètres de haut, capables de porter 1 000 m² de voile au près et plus de 2000 m² au portant. Il détient notamment le record de la traversée de l'Atlantique par un monocoque en moins de 6 jours et 18 minutes, ainsi que celui de la plus grande distance jamais parcourue par un voilier en 24 heures, soit près de 950 km...

Merguez-partie au Palais de Justice

Beaucoup de choses semblent permises le week-end à Marseille ; c'est ce qu'ont dû se dire ces trois copains en décidant de se faire griller quelques merguez, samedi à midi, au pied des marches menant au Palais de Justice. Le trio de fins gourmets a d'abord descendu l'une des lourdes grilles métalliques qui assure la ventilation du parking public située sous la place Monthyon pour en faire une plaque de cuisson, puis a allumé un bon feu au pied de l'institution judiciaire, s'offrant un repas des plus agréables en cette belle journée douce et ensoleillée. L'histoire ne dit pas si les magistrats et les policiers ont été conviés au festin...